

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

(/ I S A S :

83/051 du 25/01/1983

DECRET N° /MTPS.DGTFF.DFP.21024/07

Portant intégration et nomination de Monsieur MCKA Stanislas dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers-SAF- (Administration Générale).

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

- D.B.
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF);
(/u le décret n° 62/130/NF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
D.C.F. (/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;
(/u le Protocole d'Accord du 29.11.80 signé entre la République Populaire du Congo et la Roumanie;
(/u le dossier de candidature de l'intéressé;

DECRETE :

.../...

44

ARTICLE 1er :- En application des dispositions combinées du décret n° 62/426 du 29.12.62 et du Protocole d'accord du 28.11.80 susvisés, Monsieur MCKA Stanislas, né le 30 Juin 1949 à Impfondo, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures (Spécialité : Droit) obtenu à l'Université Babesbolyai Dincluy-Napoca (ROUMANIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers «SAF» (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZERVILLE, le 25 Janvier 1987

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Justice,
Garde des Sceaux,

Capitaine Dieudonné KIMBEMBE .-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GONA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP.DFP 2
- DFP.BST 2
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- MINI-JUSTICE . 2
- DOSSIER 2
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2./-